

Thème du dossier : Le harcèlement.

1

Le système d'enseignement français est fondé sur 5 grands principes :

- liberté de l'enseignement
- la gratuité
- la neutralité
- la laïcité
- l'obligation scolaire.

Au delà de ces principes, l'École de la République est également le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et du "vivre ensemble", capable de former des citoyens éclairés, de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.

Ainsi l'apprentissage du vivre ensemble passe par l'acquisition de compétences qui permettent de construire son parcours de formation, un avenir professionnel mais aussi de réussir leur vie en société et exercer leur citoyenneté en développant l'autonomie, la responsabilité, l'ouverture aux autres, le respect de soi et d'autrui.

Cette ~~donc~~ avec cet objectif de vivre ensemble que la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de 8 juillet 2013 prévoit "que ~~chaque~~ la lutte contre le harcèlement est une priorité pour chaque établissement.

Ainsi la pb du harcèlement à l'école est aujourd'hui centrale, est un principe. Nous pouvons donc nous demander comment l'École peut lutter contre le harcèlement qui est une thématique complexe aux caractéristiques diverses ?

Pour y répondre, je m'appuierai sur 2 docs qui ~~me~~^{ont} été proposés :

Tout d'abord un article du café pédagogie qui une interview de Nicole Catheline, une psychopédagogue.

et la circulaire du 13 août 2013 relative à la prévention et lutte contre le harcèlement à l'école.

De plus, je m'appuie me suis appuyé sur de ressources numériques : site éducation nationale et éducation.gouv.

Nous verrons dans un 1er tps:

Puis: I. Les enjeux liés au harcèlement à l'école

II. La / Les réponses institutionnelles.

Enfin: importance

III. Rôle du CPE dans cette ps et quels actions peut-il mettre en place

I. Enjeux / Définition

Indispensable de définir de manière précise le harcèlement et ses caractéristiques
On retrouve une définition du harcèlement dans le doc 2, la circulaire du 13 août 2013, l'ulte...

Ainsi: un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves ».

Ainsi: le harcèlement peut être physique: coups
verbaux: verbal, émotionnel, sexuel.
moral

Il y a également le cyberharcèlement qui est présent aujourd'hui.

↳ acte intentionnel par le biais de moyen minant.

On note 3 grds caractéristiques:

- violence: rapport de force et de domination

- répétitive:

- isolement de la victime: avec incapacité de se défendre.

Le harcèlement se caractérise par des acteurs spécifiques:

victime / agresseur / témoins → Relation triangulaire permet le maintien du harcèlement.

En effet, le harceleur parvient à faire de ses camarades témoins des complices de ses actes.

La victime ne trouvant ni défense, ni empathie chez ses pairs → isolement

Témoins: en soutenant ou en gommant renforce la position du harceleur.

De ① acteurs ont sut des caractéristiques spécifiques.

doc 1.

(2)

harceleur: en quête de reconnaissance: ^{on} manque de reconnaissance, d'estime de soi → volonté de montrer qu'il est fort, qu'il existe

victime: harcèlement se fonde sur le rejet de la #, et la stigmatisation de certaines caractéristiques:

→ apparence, ^{lupig} (poids, taille, handicap)

→ sexe, handicap...

isolement / incapacité à se défendre / silence

témoins: passifs: observent mais ne s'engagent pas.

actifs: restent spectateurs mais encouragent

↳ Conséquences:

Comme le précise doc 2: tous les acteurs sont touchés → victime et harceleur

De manière générale, les conséquences peuvent être scolaires ou du domaine de la santé. Souvent les 2 sont liés.

Pour la victime: il y a ~~tt d'abord isolement~~ peut y avoir des troubles anxi, ~~mais~~ qui peut aller jusqu'à la dépression, voir le ~~mat être~~ suicide.

Ainsi, ces troubles vont avoir impact sur la scolarité avec un absentéisme varié du décrochage scolaire. Une $\rightarrow$ des résultats est fréquente.

Sur le long $\rightarrow$ Troubles de la socialisation.

Le harceleur:

Contrairement idées reçues, les conséquences sont également importantes sur le harceleur:

→ violence, mode de communication.

→ scolarité impactée → résultat $\rightarrow$

↳ importance de ne pas laisser un sentiment d'impunité

Au niveau de l'établissement, le harcèlement a un impact sur le climat scolaire.

↳ l'élève victime $\rightarrow$ sentiment d'injustice scolaire.

De plus un taux important de harcèlement peut nuire à l'échec de l'éducation citoyenne avec le respect de l'autre notamment.

II. Réponses institutionnelles

3

Comme le père Nicole Catheline de dec 1, le harcèlement est un phénomène qui touche entre 15 et 20% des élèves.

Pour confirmer le caractère important de ce chiffre, les enquêtes de la depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) précisent que 10% des élèves sont victimes de harcèlement. Cette même étude montre que ce chiffre varie au sein du lycée.

Ainsi devant l'importance de cette question, l'institution scolaire tente d'apporter des réponses:

A partir de 2011-2012: une 1^{ère} campagne de lutte contre le harcèlement à l'école a permis de faire connaître au grand public.

Mise en place d'un réseau de référent harcèlement → pour organiser le dispositif Stop harcèlement. → création d'un site internet
"Agir contre le harcèlement"

Novembre 2012: ministre de l'éducation nationale Peillon a installé une **délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires** (DEBARDIENX)

Loi d'orientation de juillet 2013: lutte contre le harcèlement une priorité

LD circulaire document 2.

Toujours en 2013, dans la continuité → lancement de la campagne "Agir contre le harcèlement à l'école" le 26 novembre 2013

LD 4 gds axes: sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.

L'année scolaire 2013-2014 → continuité de cette campagne.

La réalisation support pédagogique, au renforcement formation des référents
La création d'une page FB pour le @ de visibilité.

→ par ces actions, l'institution scolaire a une réelle volonté de lutter contre le harcèlement. Cependant, les différents axes sont à mettre

en œuvre par les $\neq$ acteurs ; et notamment le CPE.

III CPE, le d'action.

~~Comme on relève dans le doc 1, les acteurs adultes de l'école ont une responsabilité dans la thématique du harcèlement. Selon N. Catheline, l'échec de la gestion du groupe classe est un facteur de harcèlement. Les signes du harcèlement ne sont pas perçus. Ainsi, l'ensemble des acteurs sont concernés par le harcèlement.~~

~~Le CPE~~

Nicole Catheline, dans le doc 1. met en avant l'importance de la gestion du groupe classe. En effet l'échec de cette gestion peut être un facteur qui conduit au harcèlement. De plus, toujours selon elle, il faut une action collective face à cette question.

Le CPE, en tant que conseiller technique de l'ensemble de la communauté éducative peut impulser une dynamique collective avec les $\neq$ acteurs dans l'objectif de lutte contre le harcèlement.

Comme le précise la circulaire de mission d'août 2015, selon le CPE, dans le cadre générale de la vie scolaire doit : "Placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel et de réussite scolaire".

Ainsi, la thématique du harcèlement concerne directement le CPE.

Comme d'après le référentiel de compétence spécifique au CPE, il doit garantir en lien avec les autres personnels, les règles de vie et de droit (comp?)

Et le document 2. précise le fait que le programme* élaboré par l'ensemble de la communauté éducative est adopté par le CA.

La msi en œuvre, quant à elle, s'effectuera dans le cadre des CESC qui ont pour mission de préparer le plan de prévention de la violence.

*de lutte.

En tant que CPE, et dans l'optique d'une action collective, un plan d'action peut être. ~~Ce plan d'action sera axé sur~~ mené afin de toucher à la fois les profs, les élèves et les parents. Lutte contre le harcèlement est, selon CANOPE, l'un des 7 facteurs interdépendants sur lesquels on peut agir pour améliorer le CS.

Au niveau des profs: formation

Comme le préconise la circulaire d'août 2013, l'amélioration de la formation des personnels permet de mieux prévenir, mieux gérer les situations et bien sûr mieux agir.

"L'objectif des formations est de créer une culture commune de prévention entre les différents personnels afin de coordonner l'action."

Cette formation peut s'effectuer lors de la journée de solidarité afin d'avoir tous les personnels à disposition. L'objectif d'avoir tous les acteurs est nécessaire (AE, Apst...). ~~La présence de l'AS~~ Cette formation peut être aussi par des formations académiques. La présence de l'infirmière et l'AS est bien évidemment nécessaire.

Le contenu porte principalement sur la reconnaissance des signes de harcèlement, sur le traitement des situations par le respect de procédures précises, mais aussi sur l'élaboration de la charte climat scolaire comme levier de prévention.

stratégie d'équipe

Au niveau des élèves:

la circulaire préconise la mise en acte des élèves. C'est également le cas soc 1 avec le dispositif médiation par les pairs.

En mettant en acte les élèves, le CPE répond à l'une de ses compétences qui est d'accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative.

Ainsi, le CPE peut intégrer un projet de lutte et de prévention contre le harcèlement en collaboration avec des instances comme le CVC. Dans le cadre de la campagne "Agir contre le harcèlement à l'école" de 11/13

Le prix Molschroer - nous dit le harcèlement permet aux établissements de recevoir un support de communication dans la lutte contre le harcèlement. Ainsi, la réalisation d'un film montrant des situations de harcèlement ~~est fait en collaboration~~ par le CVC et des élèves volontaires.

A la suite de ce film, l'objectif serait de former les personnels de l'ensemble des écoles, notamment dans le cadre de l'EMC. Les professeurs ~~étant~~ ayant été formés, peuvent animer ces séances. Le but étant de débattre sur la projection vidéo et de développer des valeurs citoyennes comme le respect de l'autre, l'empathie.

Au niveau des parents:

Il est nécessaire que les parents soient également formés sur les signs du harcèlement. En effet, le harcèlement se produit également en dehors des murs de l'école. Il est donc indispensable de rendre attentif les parents.

Le dispositif malette des parents, ~~en cours de mise~~ depuis généralisé depuis 2010 peut être utilisé pour cela. En effet, pour le niveau de 6^e, une action peut être menée lors de l'un des 3 ateliers dédiés pour aborder le thème du harcèlement.

Il est très important de concurrencer les parents pour tendre vers la coéducation qui est également en hausse pour l'amélioration des cliats scolaires.

Ccl: La lutte contre le harcèlement est aujourd'hui une priorité pour l'ÉdE. Les différents acteurs menés par l'institution visent à concurrencer tous les acteurs. Étant une pb majeure à concurrencer, il est important d'avoir une parole commune des phénomènes afin d'avoir un message plus efficace et les bons gestes face au harcèlement.